DEMOCRATE DE LA POINTE-COUPEE

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE.

VOL. V. FAUSSE-RIVIERE, PAROISSE DE LA POINTE-COUPEE, 1ER MARS 1862. NO. 8.

L. S. U. Library Baton Rouge, La.

LE DEMOCRATE.

PUBLIE TOUS LES SAMEDIS

PAR P. A. ROY.

Les bureaux et ateliers sont situés près la Maison de Cour.

ABONNEMENT :

Trois Piastres par an,

☞ Payables d'avance au bureau en souscrivant. Les abonnements qui ne seront pas payés au bureau dans les trois mois qui suivront la date de la souscription, devront payer CINQ PIASTRES. Nul abonnement ne sera discontinué avant que les arrérages ne soient payés.

SAMEDI MATIN, 1er MARS 1862

☞ Le Jury de Police s'assemblera le premier LUNDI de mars, terme régulier.

☞ La Cour de District s'ouvrira le premier LUNDI d'avril, session régulière pour affaires de juri.

A CHACUN SA TACHE.

Le gouvernement définitif de la Confédération du Sud vient d'être inauguré le 22 février, dans les circonstances difficiles où se trouve le pays, et le président Jeff. Davis a fait ressortir, dans le beau et solennel message qu'il a adressé au Congrès, le rapprochement qui venait à tous les esprits; c'est à cette même date que naissait le grand-homme dont le trait caractéristique a été une inébranlable persévérance; et le peuple, qui seul maintenant a le respect du nom et des institutions de Washington, doit s'armer de la même constance au milieu de revers bien moins désastreux que ceux qu'a endurés le Père de la Patrie et dont il a triomphé.

Sans doute la Providence, en nous éprouvant par les échecs qui nous frappent à cette heure, voulait nous faire connaître tout le prix de la liberté, et nous retremper dans les hasards d'une lutte difficile pour nous rendre dignes du bel avenir qui nous attend. Rentrons en nous-mêmes et considérons qu'aucune grande nation n'a percé dans le monde sans une énergie et une force morale dont nous pouvons avoir les germes, mais que rien n'avait encore développées et consacrées. Naguère encore, nous n'étions qu'un peuple agricole et commerçant et les travaux de la production et de l'échange, qui font la gloire et la prospérité des peuples rassis, ne sont pas ceux qui donnent le nerf et la vigueur nécessaires pour conquérir la liberté et pour fonder un empire. Ils n'enseignent ni le dévouement, ni l'endurance des privations, ni la noble fierté, ni la fraternité qui ne fait de tout un peuple qu'un seul homme. Ce sont ces grandes qualités qui sont le patriotisme; et trop longtemps nous avons pris la gloriole yankee pour cette grande vertu qu'est le fanatisme des jeunes nations. Nous avons à souffrir beaucoup, à craindre, à espérer, à passer par les phases de l'exaltation et du désespoir, pour savoir ce que c'est qu'une patrie et pour la chérir. Notre début dans cette voie nouvelle est assurément digne d'éloges; mais rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Le rude enseignement qui nous est venu d'en haut s'adresse à tous, aussi bien à ce magistrat suprême qui a terminé son message en invoquant l'aide de Dieu, qu'à chacun de nous dans sa sphère infime.

A lui, qui parle un langage digne de sa haute position et du peuple qu'il représente, il importe d'élever ses actions à la hauteur de son langage. Bien parler est quelque chose, bien faire est mieux. Il dit être pénétré de la responsabilité qui pèse sur lui; elle est immense en effet : mais qu'il se demande si dans l'année qui vient de s'écouler, il a fait tout ce qu'il pouvait pour la mettre à couvert. La guerre sérieuse commence; ce qui précède n'en est que la préface; qu'une administration sérieuse surgisse en regard, et que les politiciens, les parleurs, les intrigants rentrent dans l'ombre. Nos armées n'ont pas été battues par le Nord, elles l'ont été par les incapables organisateurs de cette première campagne. Aujourd'hui l'élan est donné; le peuple a acclamé ses généraux de confiance; que la confiance du Président les investisse. Les masses se soulèvent; qu'un véritable ministre de la guerre leur fournisse des armes et des munitions et veille à leurs besoins; c'est pour l'heure présente tout ce que le pays demande : Point de diplomatie, ni avec le Nord, ni avec l'étranger : point d'espérance fondées sur l'Europe; trois mois d'une lutte acharnée, du pain, de la poudre et des canons, voilà ce qu'il faut pour sauver le pays.

Mais aussi, c'est à la condition que le pays se sauvera lui-même. A chacun sa tâche; la sienne est de fournir les hommes, et pour qu'il le fasse dans la proportion nécessaire, il faut que sa résolution soit de vaincre ou de périr. Une résolution pareille est trop grave pour qu'elle soit prise sans conviction. Chacun doit donc envisager la situation et, après l'avoir pesée, de toutes ces convictions individuelles, naîtra un enthousiasme calme et raisonné, qui, par son invincible persévérance, déjouera tous les revers et, en soulevant tout un peuple, les rendra impossibles.

Or cette situation, la voici : la haine que nous ressentons pour le Nord, n'est rien à côté de celle qu'il éprouve pour nous : notre haine n'est que de l'indignation contre un féroce envahisseur, mais elle est accompagnée de trop de mépris pour qu'elle soit vivace; si nous étions délivrés de leur contact, nous les oublierions bien vite dans la jouissance de notre triomphe et de notre liberté. Leur exécration à eux, se complique de toutes leurs passions mauvaises, la fureur de, notre émancipation, la cupidité déçue, la vanité blessée, le souvenir de leurs défaites, le sentiment de leur infériorité individuelle, le tableau de leur abaissement devant le monde entier, le spectacle de leur misère et de notre prospérité comparative, l'avenir terrible qui les attend, et celui qui nous est réservé. Quand jadis une horde des barbares de l'Asie envahissait une contrée, ils y exerçaient le pillage et la destruction et passaient comme un torrent dévastateur. Mais ils n'y apportaient que la férocité de leur nature, sans qu'elle fût aiguisée par le besoin de vengeance; le Nord vomit sur nous des barbares raffinés; le mot d'ordre à cette heure, est, dans toute les villes yankees, que le Sud soit écrasé !!

Et c'est devant un pareil mot de ralliement qu'il pourrait se rencontrer quelques hésitations! Ce n'est pas à cette heure qu'il faut réfléchir : il le fallait, avant de lancer le premier boulet au fort Sumter. Mais, depuis un an, on excite la fureur de la bête féroce yankee par des plaies qui font saigner ses veines, son orgueil et sa bourse, et l'on ne comprendrait pas qu'il n'y a à en attendre ni pitié, ni trêve : c'est un combat à mort; nous l'avons voulu; il faut qu'elle périsse, ou bien nous.

Ainsi posée, la situation est franche et nette. Pour ne pas périr, il faut combattre. Donc il faut qu'aux morts, aux blessés, aux prisonniers, d'autres succèdent, deux pour un. Résister trois mois, c'est réduire le monstre aux abois; il l'avoue lui-même par toutes les bouches de son infâme publicité, unanimes et véridiques en ce point.

Après ceux que leur enthousiasme, leur âge, leur position ont lancés les premiers sur le champ de bataille, doit se lever une nouvelle génération de combattants, et cette fois, tous ceux qui peuvent porter une arme. En l'absence d'une loi de conscription, c'est aux citoyens entr'eux à exercer une pression morale parfois plus puissante que la loi, et à lever les obstacles souvent respectables qui font hésiter entre la patrie et la famille.

Beaucoup de retardataires partiraient, disent-ils, s'ils étaient rassurés sur le sort de leurs familles. Qu'un comité assigne aux habitants plus aisés du voisinage le soin de pourvoir par des prestations en nature, sinon en argent, aux besoins de ces familles indigentes. Alors il ne restera plus de prétexte au refus de partir pour une campagne de quelques mois; rester sourd à l'impérieuse logique des circonstances actuelles, serait de l'inepti: fermer les oreilles par crainte du danger serait de la lâcheté. Or le peuple de la Louisiane n'est ni stupide, ni lâche : aussi déjà se lève-t-il en masse; la ville est devenue un vaste camp. La plupart des campagnes rassemblent leurs derniers hommes et leurs dernières armes. La Pointe Coupée qui s'est tenue en tête du grand élan de l'année passée, se laissera-t-elle devancer cette année? En avant!

APPEL AUX LOUISIANAIS.

Le gouverneur Moore vient de lancer sa proclamation appelant sous les armes 5000 hommes pour la défense de la vallée du Mississippi.—Cette requisition est faite pour le général Beauregard qui demande 20,000 hommes pour repousser l'ennemi. Le Mississippi auquel il a demandé 5060 hommes, doit lui envoyer 10,000. A la Nlle-Orléans plusieurs compagnies de volontaires ont déjà répondu à l'éloquent appel du gouverneur, et bientôt le contingent demandé aura rejoint le drapeau du brave fils de la Louisiane.

☞ Un mass meeting a été tenu mardi dernier sous la présidence du juge T. J. Cooley. Le manque de place nous empêche d'en publier les minutes. Nous donnons un résumé des résolutions qui ont été adoptées.

La première est la formation d'un comité de "Salut Public" pour la Pointe Coupée, qui sera composé de 25 membres. Des sous comités de trois membres seront nommés dans chaque ward de Jury de police. Neuf membres formeront un quorum du comité de Salut Public, et deux un quorum des sous comités. Les devoirs du comité de Salut Public sont d'aviser aux moyens d'aider les autorités militaires dans la défense du pays. Un membre de chaque sous comité sera membre du comité de Salut Public, et onze membres seront choisis dans la paroisse. Le brigadier gén. C. N. Rowley et le col. F. H. Farrar sont nommés membres honoraires.

Le président nomme ensuite les personnes qui devront former le comité de Salut Public et les sous comités. (Pour les noms voir la partie anglaise.)

Sur motion, le Jury de police est prié d'imposer une taxe de 25 cts par $100 sur chaque contribuables; le montant de cette taxe devra être versé entre les mains du comité de Salut Public. Le Jury de police devra émettre ses Bonds et nommer un comité pour les négocier.

Sur motion, les citoyens âgés de 18 à 45 ans, en état de porter les armes, sont invités à se réunir à la Maison de Cour, samedi, 1er mars, afin de s'enrôler dans le service confédéré.

La meeting s'ajourne à samedi.

☞ MM. C. M. Thomas et G. W. Miller, de cette paroisse, sont partis la semaine dernière pour Colombus, comme volontaires du bataillon Stewart.

☞ Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de M. J. L. Matthews, défendant l'entrée sur sa propriété.

LE SALPETRE.

(*Continuation.*)

FABRICATION DU SALPÊTRE.

Après avoir signalé à nos gouvernants ce qu'on devrait faire pour s'approvisionner de salpêtre, nous croyons devoir engager nos concitoyens et leur enseigner à en produire. Le salpêtre se trouve tout formé dans le sol et les murs des caves peu profondes et peu éclairées, dans les matériaux de démolition des parties inférieures de vieux bâtiments, dans le sol des remises, écuries, granges. La couche noire de terreau, résultant des débris de foin en est imprégnée.—Ces substances peuvent être lessivées immédiatement, ou au moins après quelques jours d'exposition à l'air et à l'abri de la pluie. Ce qui peut s'effectuer en grand à la Nlle-Orléans et dans les principales villes du pays. Malheureusement dans les campagnes on n'en trouverait pas une aussi grande quantité, si ce n'est, peut-être, dans certaines parties d'anciennes sucreries, dans le sol de quelques écuries. Mais ce que l'on peut faire de suite, quoique cela demande du temps pour récolter, ce sont des nitrières artificielles.

Or il existe deux principales manières d'établir ces nitrières. La plus simple, mais à la vérité la plus longue à produire et qui n'exige aucuns bâtiments spéciaux, est de creuser le sol des écuries soit pour chevaux, mulets, soit pour moutons ou bêtes à cornes, d'une profondeur de deux ou trois pieds et de remplacer cette terre par un mélange convenable, et de clore ces écuries pour les garantir de la pluie et du soleil.—L'autre consiste à construire ce que l'on appelle des couches de salpêtre. Ce sont des murs d'un mélange terreux, dont nous indiquerons la composition plus loin, que l'on élève à cinq ou six pieds de hauteur sur une base de quatre pieds et une largeur de deux au sommet. Ils peuvent être établis dans un hangard de 22 à 32 pieds de largeur, sur 100 à 150 pieds de longueur, ou dans de plus petites dimensions suivant la capacité du fabricant. Quelquefois on construit les nitrières en forme de voûte.

Avant d'arriver à l'exposition des mélanges nitrifiables, il est nécessaire d'expliquer en peu de mots la composition du salpêtre ou nitre, que les chimistes ont aussi appelé successivement Nitrate et Azotate de Potasse. Ce sel est formé d'acide nitrique ou azotique et de potasse.—L'acide nitrique ou azotique est formé d'oxygène et d'azote. Ceux-ci sont parties intégrantes de l'atmosphère, mais n'ont aucune tendance à se combiner, si ce n'est sous l'influence de l'étincelle électrique, ou bien lorsqu'ils se trouvent en présence au moment où ils se dégagent des substances qui les contiennent, et à la faveur d'une chaleur modérée, de l'humidité et d'une faible lumière approchant de l'obscurité.

Tout l'art de fabriquer du salpêtre consiste donc à réunir, dans les conditions ci-énoncées, les éléments qui le constituent, savoir : l'azote qui doit s'unir à l'oxygène pour former de l'acide nitrique, et la potasse sur laquelle doit se fixer cet acide. L'azote existe uni avec d'autres corps dans presque toutes les substances d'origine animale, excepté dans les graisses et dans la plus grande partie des végétaux. La potasse et le plus souvent le nitrate de potasse lui-même existent dans tous les végétaux, et dans leurs cendres en majeure partie à l'état de carbonate neutre. Pour former ces mélanges nitrifiables il faut donc employer des matières organiques végétales et animales.

Toutefois il est nécessaire d'ajouter que pour obtenir les meilleurs résultats des nitrières artificielles il est avantageux de faire entrer dans leur composition une certaine dose de calcaire ou matière contenant de la chaux, comme la craie, la marne, le tuf, les coquilles de mollusques marins calcinés, les mortiers de démolition ou la chaux elle-même. Il paraît qu'un cinquième à un dixième au moins de calcaire doit entrer dans la composition du mélange. La chaux favorise la nitrification, fixe l'acide nitrique ou azotique pour former du nitrate de chaux que l'on transforme dans la lessivation et l'évaporation en nitrate de potasse par l'addition de carbonate et quelquefois de sulfate de potasse qui précipite la chaux à l'état de carbonate ou de sulfate de chaux.

Maintenant arrivons à la construction des nitrières :

Pour obtenir du salpêtre du sol des écuries, il faut, quand il n'est pas d'une nature convenable, ce qui est généralement le cas en Louisiane, le remplacer par un mélange analogue au suivant : terre légère et noire de la surface d'anciennes prairies, ou terre calcaire, comme celle qui est mêlée de débris d'équipage autour des sucreries, deux ou trois cinquièmes; cendres non lessivées un à deux cinquièmes, le reste en végtaux hachés, tel que stramonium (vulgairement cornard), tiges de tabac, plantes légumineuses, comme ce que l'on appelle ici café sauvage, tiges de maïs, de fèves, graines de coton, bagasse fraîche ou décomposée en terreau, débris de légumes, de choux, moutarde, sciure de bois. Enfin ce que l'on peut se procurer en substances végétales. Tout étant exactement mêlé est déposé sur le sol de l'écurie. Au bout d'un an cette terre peut être lessivée et donne au moins une demie livre de salpêtre par pied cube.

Il faut observer que si l'on n'a pas de terre calcaire, il est très avantageux d'ajouter de la chaux ou des coquilles calcinées, et qu'il est indispensable que le sol soit à l'abri de la filtration des eaux pluviales ou du fleuve, ce qui entraînerait le salpêtre. On conçoit qu'en pareil cas, au lieu de creuser le sol, il faudrait l'exhausser.

En Prusse on mêle cinq mesures de terre noire végétale, de terre de cavean ou autres souterrains, avec une mesure de cendres non lessivées et de la paille d'orge hachée. On pétrit ces matières avec de l'eau de fumier ou d'égout et on élève des murs de 20 pieds de long sur six à sept de haut et trois à la base qui se réduisent à deux au sommet. Des planches servent d'étui ou de moule pour poser les fondations. On met des bâtons en travers de la couche, de distance en distance, et on les retire quand elle a pris assez de retrait ou de consistance pour en permettre la sortie. Les murs sont placés dans les lieux les plus humides, à l'abri du soleil, et couverts d'un toit de paille qui déborde pour mieux garantir de la pluie. On les arrose de temps en temps et on peut les lessiver au bout de l'année.

En Suède on forme des couches à salpêtre avec un mortier composé de terre des prés, de cendres et de chaux alterné avec des lits de chaume ou paille. La base est construite en briques posées de champ. Sur cette base est un lit de mortier fait avec la terre de prés, la cendre, la chaux et suffisante quantité d'eau-mère de salpêtre ou d'urine; on le recouvre avec un lit de chaume. On garantit les couches de la pluie avec des perches et un toit de bruyère.—On les arrose avec de l'urine, des eaux croupistes, etc.

Ces couches rapportent au bout d'un an et durent dix.

On en détache le salpêtre avec des balais tous les huit jours, et on les arrose dès qu'elles sont balayées, avec des eaux-mères étendues d'eau pure.

Le résidu au bout de dix ans est un excellent engrais pour la culture du chanvre ou du lin,

En certains lieux on construit des voutes pour l'établissement d'une salpêtrière. On commence par fabriquer des briques. Elles sont pétries avec un mortier composé de douze parties de terre argileuse, quatre parties de chaux-vive, deux parties de sel marin, de la fécule de pigeon, de volailles, de moutons ou autres matières animales et de paille hachée. Ce mortier est détrempé avec de l'urine ou des égouts de fumier. On peut ajouter avec avantage des cendres au mélange. Ces briques subissent ensuite une demie cuisson. On en construit des voûtes de quinze à vingt pieds de large, de huit à dix de haut, sur une longueur proportionnée à la quantité des matériaux. Cette voûte est dirigée du Sud au Nord avec une porte aux deux extrémités pour donner un libre passage à l'air. Le comble est bâti en forme de terrasse que l'on couvre du même mélange qui a servi à fabriquer les briques. On couvre cette terrasse avec un toit de paille. L'espace compris sous cette voûte est utilisé pour y élever des piles du même mélange, que l'on arrose tous les huit ou dix jours avec de l'urine. Au bout de huit ou dix mois le nitre vient cristalliser à la surface des voûtes, et dès lors on peut en recueillir plusieurs quintaux par mois.

Quand la voûte menace ruine, on la démolit pour la lessiver, ainsi que les piles qu'elle recouvre.

Ainsi, par l'exposé de ces différents modes de nitrières, il est facile de comprendre les principes posés plus haut, pour arriver à produire le salpêtre. Il s'agit de mélanger avec les cendres et la chaux ou toute autre matière calcaire de la terre végétale, les plantes les plus chargées de nitre, comme les plantes vireuses déjà énumérées et tant d'autres qui croissent en abondance dans les bois, dans les champs et sur les bords des chemins. Le fumier des animaux dont on ne fait aucun usage dans ce pays, le mortier que donne leur fiente sur la voie publique, le sang des animaux de boucherie, l'eau des tanneries, des savonneries, des buanderies, les vidanges des latrines et l'urine de tous les animaux, la suie, les cendres des sucreries, peuvent enfin entrer tous dans la composition des matières, et les liquides ammoniaux servir à l'arrosage.

(à continuer.)

COMBATS AU FORT DONELSON.

Il nous eût été impossible dans la confusion des premières dépêches de donner à nos lecteurs une esquise de la défense de ce fort. Nous empruntons au *Picayune* un simple récit qui, nous l'espérons, sera lu avec plaisir, quoiqu'il vienne un peu tard.

La série des combats commença mercredi, le 12, par une escarmouche qui dura presque toute la journée, et qui fut renouvelée le jeudi. 13.—Les canonnières durant cet engagement firent leur apparition sur le Cumberland, à environ 2 milles en aval du fort et lancèrent quelques boulets. Ce n'était qu'une reconnaissance; nos pièces ripostèrent par quelques coups bien ajustés.

Le vendred, 14, vers midi, l'ennemi avec une force imposante entreprit sur notre droite un vigoureux assaut, mais fut repoussé par 500 seulement de nos hommes, qui combattirent en désespérés tant des puits à tirailleurs que des retranchements. Cet engagement dura plus de deux heures, notre perte étant insignifiante.—Une lettre trouvée plus tard sur un des morts de l'ennemi admet l'échec subi par les fédéraux en cette circonstanc. La cavalerie du colonel Forrest fit ce jour la plusieurs charges brillantes.

Conjointement avec cette attaque, les canonnières, au nombre de six, s'embossèrent à environ trois cent yardes du fort et ouvrirent le feu. Le fort répondit vaillamment; nos informations nous apprennent que ce fut un rugissement incessant pendant deux heures entieres. Un boulet d'une de nos pièces de 128 faillit à chavirer une de leurs canonnières, on la vit s'incliner sur l'eau à un angle de 45 degrés; elle fut immédiatement retirée de la ligne : nous pensons qu'elle sombra plus tard. Deux autres furent désemparées, nos boulets les ayant transpercées. Les pièces les plus utiles en cette circonstance furent une de 128, une de 64 ordinaire et une de 34 rayés. L'artillerie fut parfaitement manœuvrée par nos hommes.

Le dernier combat fut livré le samedi, 15, et non pas le dimanche comme on le croit généralement. Nous avions ce jour, au fort Donelson 15,000 hommes; les forces fédérales étaient supposées de 60,000. La bataille commença à 6 heures du matin par une attaque de notre part sur la droite de l'ennemi. Une partie de la brigade du Mississippi du général Clark, commandée par Pillow prit la tête de la colonne d'assaut et s'avançant avec résolution repoussa les débris des colonnes ennemies à plus d'un mille, faisant dans ses rangs un carnage et une destruction terribles. Dans ce mouvement exécuté par 6000 hommes, Pillow parvint à tourner avec succès la droite de l'ennemi forte d'au moins 20,000 hommes qui furent mis en déroute et rejetés confusément hors de leurs lignes. Vers midi nos troupes furent rappelées de la poursuite.

Quatre batteries complètes furent prises par nos troupes, parmi lesquelles se trouvaient deux fameux canons d'acier rayés d'un fort calibre et d'une longue portée, qui jusqu'à ce moment nous avaient causé plus de dommages que tout le reste de l'artillerie ennemie. Nous considérions la victoire comme certaine, et la cavalerie reçut ordre de se rendre sur le champ de bataille et de réunir les effets abandonnés par l'ennemi dans sa fuite. Dans cet intervalle les fédéraux envoyèrent un pavillon de trève demandant à retirer leurs morts, ce qui leur fut accordé. Pendant qu'on les supposait occupés ainsi, les fédéraux ouvrirent traîtreusement le feu sur nos troupes, et ayant été renforcés ramenèrent nos hommes et regagnèrent le terrain qu'ils avaient perdu le matin.

Ordre fut alors donné à nos hommes de regagner leurs ouvrages de défense et les redans, ce qu'ils firent en toute hâte. Un instant le régiment tennessien du colonel Head fut repoussé de sa position, accablé par les forces supérieures de l'ennemi, mais ayant été secouru par le 2e Kentucky du colonel Hanson, il reprit sa position et chassa l'ennemi avec un grand carnage. Cet engagement dura une heure et l'ennemi se retira encore défait et découragé et avec une forte perte.

Nous n'avons perdu durant ces quatre jours en tués et blessés que 1600 hommes au plus; la perte de l'ennemi est au moins de 3500 à 4000, quelques-uns la portent à 6000.

Dans la nuit de samedi nous reçumes des nouvelles que l'ennemi se proposait de renouveler l'attaque dans la proportion de 5 contre 1. Un conseil de guerre fut aussitôt tenu, et nos troupes étant épuisées par ces combats continuels sans intervalle de repos, il fut jugé que la place n'était pas tenable et qu'elle serait rendue après une résistance de forme.

Tel est le récit de ces engagements qui font honneur à nos armes malgré la chute définitive de ce fort.

Nous reservons à une autre occasion ce qu'il y aurait à blâmer dans ce qui suivit cette lutte de géants. Remarquons seulement que la reddition de l'armée fut décidée malgré l'avis du général Pillow qui, malheureusement peut être pour la Confédération, ne commandait point en chef cette position.

APPEL AUX VOLONTAIRES LOUISIANAIS.

Nous extrayons de l'*Abeille* la lettre suivante du général Trudeau, lui annonçant que le colonel Stewart a besoin de 1200 hommes pour former avec sa batterie une colonne mobile.

Columbus, 14 février 1862.

A messieurs les éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs.

Le major général Polk vient, par son ordre spécial No. 235, de donner au capitaine R. A. Stewart, commandant la Batterie de la Pointe Coupée, l'autorisation d'enrôler pour le service des Etats Confédérés, un régiment de 1200 hommes d'infanterie et de 200 hommes de cavalerie, pour former avec sa batterie une colonne mobile.

La batterie, ou plutôt le bataillon d'artillerie de la Pointe Coupée compte plus de 250 hommes et possède 12 pièces d'artillerie légère de calibres réglementaires; chacun connait à la Nouvelle-Orléans la composition de ce bataillon, l'un des plus beaux et des mieux disciplinés que nous ayons au service : les noms les plus honorables de la Louisiane y figurent comme simples canonniers. Le capitaine Stewart vient d'obtenir comme récompense de ses bons services, l'autorisation que je viens de mentionner, et qui lui conférera (une fois sa légion formée) le grade de colonel. Nul officier ne mérite davantage cette récompense, les artilleurs de son bataillon se lieront tous en masse pour affirmer que leur commandant veille sur eux avec la sollicitude d'un père et qu'ils sont prêts à le suivre partout où il ira.

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien publier cette lettre dans votre journal, afin de porter à la connaissance des jeunes gens Louisianais qui désirent entrer au service, les avantages qu'ils trouveront à s'enrôler dans le corps que le capitaine Stewart va former; destiné à agir comme colonne mobile, le service qu'ils feront sera éminemment actif et ne ressemblera en rien aux ennuis de la vie de garnison.

Que notre jeunesse réponde à l'appel qui lui est fait. Qu'elle vienne rejoindre aux frontières ses frères déjà aux prises avec l'ennemi.

Attendre plus longtemps serait trop attendre.

Recevez, messieurs les éditeurs, l'assurance de ma haute considération.

J. TRUDEAU,
Brigadier général commandant l'artillerie de la première division, armée de l'Ouest.

TAXE DE GUERRE.

Le shérif de cette paroisse vient de recevoir de l'Auditeur des comptes publics la circulaire suivante :

Bureau de l'Auditeur,
Baton Rouge, 10 février 1862.

A François Porche, Esq.,

Shérif et collecteur des taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée.

Monsieur,—Conformément à la section 9 de l'acte intitulé "Acte pour fournir des fonds au trésor de l'Etat," approuvé le 22 janvier 1862, et pour payer l'intérêt courant sur les Bons émis en vertu de cette loi, payable en 1863, vous êtes par ces présentes notifié qu'une taxe de un dixième de un pour cent est prélevée sur le tableau des taxes d'Etat pour l'année 1861. Elle sera collectée de la même manière que les autres taxes En conséquence vous ferez immédiatement votre tableau de répartition sur l'assessement de 1861, pour votre paroisse, ce qui vous donnera un total de $13,787 41 à collecter, pour lequel vous fournirez votre Bond conformément à la loi. En faisant vos retours à ce bureau, vous les désignerez "Taxe de guerre.

Votre, etc,

H. PERALTA, auditeur.

AVIS.

☞ Les membres de la compagnie D du régiment de la milice de la Pointe Coupée sont notifiés de se réunir SAMEDI, 1er mars 1862, à 2 heures P. M, à Waterloo, sur le champ de manœuvres.

Waterloo, 25 février 1862.

P. ECHELARD, capitaine.

INFANTERIE POYDRAS.

☞ La Compagnie d'Infanterie légère Poydras s'organise maintenant pour le service confédéré pendant la guerre. L'uniforme, les armes et équipements seront fournis aussitôt que la compagnie sera reçue. S'adresser à MM. François Porche, à la Maison de Cour; Frank Neff, au Chemal; P. Bonanchaud, dans l'île, ou à Savinien Robillard ou W. H. Cooley, officiers recruteurs, à la Maison de Cour. La compagnie devra être complétée et prête à partir le 15 mars.

C. W. POPE, Livonia.

☞ Le gouvernement des Etats Confédérés paiera un *bonus* de $50 à chaque volontaire lorsque la compagnie sera reçue. 28 fév

AVIS

EST par le présent donné qu'à partir de cette date il est défendu à toutes personnes de chasser ou d'entrer dans les limites de mon terrain enclos, sous peine d'être poursuivies selon la loi.

J. L. MATTHEWS.

Livonia, 24 février 1362. 1er mars—3m

PROCLAMATION DU GOUVERNEUR.

Quartier général de la milice d'Etat,
Nlle-Orléans, 11 février 1862.

Le Président des Etats Confédérés m'ayant adressé une réquisition afin de fournir de l'Etat de la Louisiane, cinq régiments et demi de troupes pour la durée de la guerre, en conséquence, je, Thomas O. Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, émets la proclamation qu'on recevra tous les volontaires conformément à la proclamation du gouverneur.

On acceptera les volontaires en compagnies, bataillons ou régiments.

Chaque compagnie doit être composée d'un capitaine, d'un premier lieutenant, de deux sous-lieutenants, 4 sergents, 4 caporaux, et pas moins de 64 soldats. Les régiments doivent être composés de pas moins de dix compagnies, et les bataillons de pas moins de quatre compagnies.

Les officiers commandants aussitôt après avoir organisé leurs compagnies présenteront leur rapport à l'adjudant-général, M. Grivot, Nlle-Orléans.

On enrôlera les troupes pour le service, dans des camps convenables, et le gouvernement confédéré leur fournira leurs vêtements et l'équipement nécessaire. Chaque soldat recevra du gouvernement confédéré une gratification (*bounty*) de $50, aussitôt après que sa compagnie ou son régiment aura été enrôlé pour le service, et on leur fournira les moyens de transport de leur domicile au rendez-vous.

On espère que les troupes que l'on demande auront répondu à l'appel avant le 15 mars.

Me reposant sur l'énergie et le patriotisme de mes concitoyens, je m'attends d'eux à une réponse aussi prompte que le comporte l'urgence des circonstances.

THOS. O. MOORE,
Gouverneur et commandant en chef.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE LA POINTE COUPEE

AVIS est donné par ces présentes que Jérémie Gauthier s'est présenté à l'hon. Cour du 7ème District, dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée, pour être nommé exécuteur testamentaire datif de Joseph Gauthier, décédé, et que si dans les dix jours qui suivront cet avis, aucune opposition n'est faite à sa demande, il sera nommé conformément.

Par ordre de la Cour du Septième District,
A. BONDY, greffier
Pointe Coupée le 22 février 1862.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU SEPTIÈME DISTRICT JUDICIAIRE.

PAROISSE DE LA POINTE COUPÉE.

William H. Cooley, syndic vs. Lucius E. Johnson.—No. 113.

EN vertu de et pour satisfaire un writ de saisie et vente lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Septième District, dans et pour la paroisse et Etat susdits, pour satisfaire à la demande du plaignant et aux frais, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à la Maison de Cour de cette paroisse,

SAMEDI, le 1er jour de mars 1862,

A 11 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la dite propriété ci-après décrite, savoir :

ANTHONY, nègre, âgé d'environ 50 ans,
LEAH, négresse, âgée d'environ 50 ans,
CLARA, négresse, âgée d'environ 4 ans,
BETSEY, négresse, âgée d'environ 2 ans.

Termes et conditions de la vente :

Comptant, avec estimation.

SEVERIN PORCHE, Shérif.
Pointe Coupée, 23 janvier 1862.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU 7ÈME DISTRICT JUDICIAIRE—PAROISSE DE LA POINTE-COUPEE.

Minerva H. Tabor et son mari vs. O. H. Courtney, pour opérer un partage.

CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable Cour du 7me District Judiciaire, dans et pour la paroisse et Etat susdits, Je, soussigné shérif, offrirai en vente publique, sur les lieux,

Mercredi, le 12 mars 1862,

à 11 heures A. M. pour opérer un partage entre les héritiers de Emily A. Winter, épouse décédée de O. H. Courtney, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre situé en cette paroisse sur le chemin de l'Etat, derrière Livonia, désigné sur le plan des E-Unis comme étant le quart sud-ouest de la section 28 et le quart nord-est et sud-est de la section 27 du township No. 6, R. No 8, contenant 489 acres, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maitre, moulin à coton, etc; ledit lot de terre formant partie de la succession de Emily A. Winter, épouse décédée de O. H. Courtney.

Termes et conditions de la vente :

Ladite terre sera vendue à un crédit de 1, 2 et 3 ans du jour de la vente, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfaction *in solido* et portant un intérêt de 8 pour cent l'an de la date jusqu'au paiement final et hypothèque sur la propriété.

FRANCOIS PORCHE, sheriff
Pointe Coupée, 8 février 1862.

EPAVE.

ARRETEE par S. H. Huby, sur le bayou Grosse Tête, en janvier dernier, une VACHE noire et son veau tacheté. La vache a une des oreilles coupée en triangle et l'autre en carrée et étampée Dix; et une VACHE jaune, marquée d'un carré sur une oreille et d'un chiffre sur l'autre, étampée d'une marque espagnole. Les propriétaires sont requis de venir réclamer leur propriété, faute de quoi les animaux seront vendus à Livonia, par le soussigné, dans les 70 jours qui suivront cette date.

C. W. POPE, J. P. 11e ward,
Livonia, 8 février 1862.

A VENDRE,

100 barils de CHAUX. S'adresser au bureau du journal. 20 oct